



SEULS LES ECRITS RESTENT (SUITE)



Etrange réunion de négociation qui s'est déroulée mardi 19 novembre.

La direction a réduit cette rencontre à une seule question. Savoir si le projet « Ensemble Fnac Paris 2020 », dans son architecture avec quelques modifications à apporter, recueillait un accord de principe de signature des organisations syndicales ?

Sans apporter plus de précisions sur sa capacité à encore modifier son texte.

Alors que toutes les organisations syndicales se rejoignent pour indiquer que le projet n'est pas assez sécurisant et que personne ne peut savoir clairement comment il serait appliqué. Donc sans savoir ce que devrait réellement faire chaque salarié.e de Fnac Paris dans une journée, quel que soit son métier et quel que soit son magasin, sauf à appliquer sa lecture la plus radicale qui rend tout un chacun corvéable à souhait.

Mais c'est bien dans sa capacité à modifier et sécuriser l'avenir des salarié.e.s que la direction peut emporter l'adhésion, ou non, des organisations syndicales et du personnel dont nous représentons les intérêts.

S'il y a un consensus parmi toutes les organisations syndicales et le personnel, c'est d'enfin savoir ce que veut réellement la direction, entre ce qu'elle écrit et ce qu'elle dit vouloir appliquer.

Et de ne pas comprendre pourquoi la direction n'écrit toujours pas ce qu'elle dit.

« En l'état, le texte n'est pas satisfaisant pour aucune organisation syndicale. Le texte doit être retravaillé ». C'est par ces mots que la direction nous a quitté.

Une négociation loyale et honnête implique des concessions de la part des deux parties.

La CGT Fnac Paris a par exemple déjà proposé qu'en échange de la concession majeure que nous ferions d'abandonner la reconnaissance par les salaires de l'évolution de nos métiers et de la polyvalence, la direction fasse la concession de sortir de l'APC.

Sans réponse officielle définitive, nous avons indiqué que des discussions autour d'une prime impliquait par principe qu'elle soit égale que l'on soit employé.e, agent de maîtrise ou cadre. Sans chercher à baisser la somme consentie par la direction à l'encadrement.

La direction dit que « la polyvalence ne se décrète pas, elle s'accompagne ». Il est temps de l'écrire, que ce soit en terme de formation, de temporalité, et de limite clairement définie.

La direction dit que ce projet « n'est pas un plan de réduction des effectifs ». Il est temps d'écrire le principe 1 départ = 1 embauche, dans le cas des salarié.e.s qui ne pourraient s'inscrire dans ce projet et quitteraient l'entreprise.

La CGT ne signera pas un texte dont l'ensemble des clauses serait en défaveur des salarié.e.s, reste en attente de concessions de la part de la direction, et continue de vouloir sécuriser au mieux l'avenir des salarié.e.s de Fnac Paris.